

LE ST-U SPÉCIAL

MARDI 11 JANVIER 2022

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF



À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée directrice générale par intérim de la susdite municipalité :

QU'à la suite de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020, le conseil municipal siégera à huit clos par voie de visioconférence avec l'application Microsoft Teams lors de sa séance ordinaire du 17 janvier 2022.

QU'un enregistrement de cette séance sera publié sur le site internet de la municipalité (www.saint-ubalde.com) les jours suivants la séance;

QUE le public ne sera pas admis aux séances du conseil, mais que toute personne est invitée à poser des questions par courriel à l'adresse suivante : info@saintubalde.com ou par téléphone au numéro 418 277-2124, poste 101, et ce, avant 16 h 00 le jour de la séance;

QUE l'ordre du jour sera disponible sur le site internet de la municipalité à l'onglet Vie démocratique, ordre du jour, et sur notre page Facebook le vendredi précédant la séance;

Le huis clos demeure valide pour une durée indéterminée, et ce, en regard des directives du gouvernement du Québec en ce qui concerne les mesures liées à la COVID-19.

DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 11 JANVIER 2022

Pauline Frenette
Directrice générale par intérim